

LA COCHINCHINE AGRICOLE, bulletin e la chambre d'agriculture

À la suite d'une intervention de M. Bùì-quang-Chiêu
au conseil colonial
(*La Tribune indochinoise*, 18 octobre 1929, p. 1, col. 3)

Le budget local accorde à la Chambre paysanne une subvention annuelle pour équilibrer son budget. À différentes reprises, le Conseil colonial a eu son attention attirée sur cette subvention qui se chiffre par 35.000 p. pour 1929 ; on avait dit qu'une partie de cette somme était nécessaire pour payer une publication de vulgarisation scientifique intéressant l'agriculture cochinchinoise. En réalité, le budget de la chambre d'agriculture est un budget de personnel dont le travail productif est loin de justifier les sacrifices pécuniaires que la Colonie lui consent. À une séance du conseil colonial, dans sa session ordinaire close le 4 octobre courant, M. Bùì-quang-Chiêu a cru devoir rappeler l'attention du conseil et du gouvernement sur la parfaite inutilité de la publication dite « La Cochinchine Agricole », qui est bilingue (franco-annamite), en disant que le texte en quôc-ngu était parfaitement incompréhensible. Devant les griefs que M. le gouverneur de la Cochinchine a formulés contre la chambre agricole pour d'autres motifs, le conseil colonial a décidé de réduire, à titre d'indication, la subvention de 5.000 p. ; elle ne sera que de 30 000 p. en 1930. Cela n'a [pas] fait plaisir à tout le monde, évidemment, surtout à ceux qui vivent de « La Cochinchine Agricole » dont l'existence paraît bien compromise.

Mais il ne s'agit pas d'intérêts particuliers ; nous croyons savoir que M. Bùì-quang-Chiêu ne connaît personne parmi ceux qui concourent à la rédaction dudit bulletin en dehors de M. le résident supérieur honoraire Garnier¹ pour qui notre directeur politique a toujours témoigné de la plus sincère déférence, tant pour son âge que pour les hautes fonctions qu'il avait occupées en Indochine. M. Bùì-quang-Chiêu a dit de la publication « La Cochinchine Agricole » ce qu'il croit être la vérité sans vouloir froisser personne.

On prétend qu'il est dans l'erreur, parce qu'il n'écrit ni ne parlerait l'annamite, sa langue maternelle. Une telle affirmation paraît fort osée, si l'on se souvient que M. Bùì-quang-Chiêu avait appris des caractères chinois en son enfance qu'il a eu même la prime de caractères chinois à Hué, mais nous avouons qu'il s'exprime par écrit ou verbalement, mieux en langue française qu'en annamite, surtout quand il s'agit de choses scientifiques.

Étant admis que M. Bùì-quang-Chiêu ne connaît pas très bien sa langue maternelle, on doit convenir que son degré de culture en annamite est à peu près celle de la plupart des Annamites de sa condition sociale. Si donc le vice-président du conseil colonial, à qui il convient tout de même de reconnaître un certain degré de culture scientifique et spécialement agricole, étant ingénieur agronome, et ancien fonctionnaire des Services agricoles et actuellement agriculteur-riziculteur, si donc, dis-je, un tel Annamite ne comprend pas la traduction annamite de « La Cochinchine Agricole », il y aura des chances pour que la plupart de ses collègues, colons ou planteurs, ne puissent prétendre

¹ Léon Garnier : en fin de carrière, résident supérieur au Laos, directeur des Affaires économiques au Gouvernement général à Hanoï, commissaire délégué du gouverneur général à Dalat*, puis résident maire de Tourane. Il pantoufle en 1927 comme secrétaire général de la chambre d'agriculture de Cochinchine, ce qui lui valut procès et condamnation.

la comprendre davantage. Les colons et planteurs inscrits au collège électoral agricole de Cochinchine, auxquels la chambre d'agriculture distribue gratuitement « La Cochinchine Agricole » pourraient être classés en trois catégories, au point de vue de la connaissance de la langue indigène :

1. — Les colons français qui ne parlent pas l'annamite ;
- 2 — Les colons français annamitisants ;
3. — Les Annamites citoyens français.

Les colons de la première catégorie, s'ils lisent « La Cochinchine Agricole », ils ne s'occupent que du texte français, donc la traduction annamite inutile.

À ceux des 2^e et 3^e catégories, la traduction en quôc-ngu pourrait être utile. Or, si un colon comme M. Búi-quang-Chiêu ne comprend pas le texte en quôc-ngu, comment les autres colons et planteurs pourront le lire avec profit ?

Que cette traduction soit bonne ou mauvaise, que le fait de chercher à enrichir la langue annamite de termes nouveaux du domaine scientifique soit un souci légitime, point m'est là la question. Il s'agit de savoir si cette traduction est utile.

Comme elle n'est pas compréhensible à la moyenne des colons ou annamites ou annamitisants, nous disons qu'elle est superflue, donc elle doit être supprimée.

En ce qui concerne « La Cochinchine Agricole » elle-même, nous prétendons que les planteurs d'hévéas trouveront les renseignements spéciaux à cette culture dans les ouvrages d'hévéaculture, et que les riziculteurs consulteront avec plus de profit les publications consacrées à la culture du riz.

Pour les notions générales d'agronomie, il est des livres classiques, pour cela ; une publication spéciale ne se justifierait que si elle renseignait particulièrement les colons de la Cochinchine sur les recherches scientifiques, sur les travaux spéciaux intéressant les cultures cochinchinoises ou indochinoises. Or, « La Cochinchine Agricole » est une simple compilation d'articles les plus divers dont la haute valeur scientifique est certaine, mais dont la lecture n'est profitable qu'à un nombre restreint de lecteurs préparés par une culture scientifique assez avancée.

« La Cochinchine Agricole » n'est pas une œuvre de vulgarisation scientifique: elle ne répond à aucun besoin des agriculteurs de Cochinchine ; sa publication n'a d'autre but que de donner un semblant de justification à une subvention du budget local qui a d'autres dépenses plus utiles à faire.

Cela est si vrai que « La Cochinchine Agricole », même distribuée gratuitement est à peine lue et que du jour où l'on s'avisera à la vendre à un prix si modique soit-il, on n'en trouvera pas de lecteurs.

« La Cochinchine Agricole » doit être supprimée parce qu'inutile ; c'est un poids mort pour notre Chambre paysanne qui n'en a vraiment pas besoin pour son train-train déjà bien ralenti.

Je l'école
